

Assemblée Générale Extraordinaire 2021

Procédure de vote dématérialisé

1 PREAMBULE

Les votes requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2019 ayant déjà été effectués en utilisant une procédure dématérialisée et les conditions dans lesquelles la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire destinée à modifier nos statuts risquant fortement de ne pouvoir se faire en présentiel, décision a été prise d'utiliser le même dispositif

Le présent document rappelle et précise ladite procédure ainsi que le mode d'emploi qui lui est associé.

2 RAPPEL DES MODALITES DE VOTE PAR LES SSA

Les différents votes des membres des SSA seront exprimés par leurs délégué(e)s. Chacun de ceux-ci représentera au maximum 20 membres : le nombre de délégués d'une SSA sera donc fonction du nombre de ses membres.

Basée sur la liste des membres actifs validés pour l'exercice concerné (ANNEXE), le nombre de délégués par SSA est communiqué dans cette annexe et se traduit pour chaque SSA par une organisation des votes (voir ci-après). Le collège électoral ainsi proposé est adressé à tous les présidents de SSA qui valident le nombre de voix qui est affecté à leur SSA et identifient son (ses) délégué(s) auprès des organisateurs de ce vote identifiés en bas de page¹.

Les délégués ainsi identifiés par leur Président de SSA expriment le vote commun de ceux qu'ils représentent. Ce vote propose bien évidemment 3 choix : POUR / ABST / CONTRE. Inutile de rappeler qu'un seul choix est possible et que celui-ci interviendra dans le décompte global affecté du nombre de représentés.

Parmi les représentés d'un délégué, un membre peut estimer que le vote commun ne lui convient pas : possibilité lui est laissée de demander à individualiser son choix en le déclarant avant l'ouverture du vote au Président de SSA qui en informera les organisateurs du vote. Un lien spécifique lui sera communiqué.

Le mode d'emploi détaillé du logiciel DOODLE utilisé une nouvelle fois pour cette consultation suit ci-après.

2.1 Accès au logiciel DOODLE

Chaque Président transmet le lien communiqué ci-dessous au(x) délégué(s) de sa SSA qu'il a identifié(s) ; il lui (leur) permet d'accéder au choix qu'il(s) devra(ont) faire remonter du résultat des votes de ceux représentés.

https://www.doodle.com/poll/mkmrh3rxik9gnfvn?utm_source=poll&utm_medium=link

¹ Secrétaire Général ANEG (tivapa@wanadoo.fr) ; Bernard Boymond (bernard.boymond@gmail.com)

2.2 Procédure de vote

Les votes devront être transmis sur Internet à partir du 14/01/2021 **et avant le 21/01/2021.**

L'accès à la fenêtre des votes est effectué en faisant **Ctrl-click** sur le lien donné ci-dessus au § 2.1 ; cette action démarre automatiquement DOODLE sur le navigateur Internet et propose un tableau destiné à recevoir le vote :

- **Modifier impérativement la case gauche en la renseignant de l'identifiant du délégué** tel que mentionné en Annexe (exemple pour validation d'un vote par le délégué 1 de TOULOUSE). Eviter de laisser le nom du délégué renseigné par défaut par DOODLE
- Cocher la case correspondant au vote exprimé
- Cliquer sur « Envoyer »

	Rapport moral / Oui	Rapport moral / Abst	Rapport moral / Non
0 participants	✓ 0	✓ 0	✓ 0
<input type="text" value="TOULOUSE 1"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

✓ 1

L'exploitation des résultats de vote sera engagée dès le 22/01 et les résultats, validés par le CD, seront communiqués dans la foulée.

ANNEXE Répartition délégués par SSA

SSA	Nb tot votants	Id délégué	Nb votants / délégué
AMIENS - Picardie	17	PICARDIE 1	17
ANEG	49	ANEG 1	17
		ANEG 2	16
		ANEG 3	16
ANJOU - MAINE	11	MAINE 1	11
BOULOGNE SUR MER	11	BOULOGNE 1	11
BOURG EN BRESSE	27	BOURG 1	14
		BOURG 2	13
BOURGOGNE	10	BOURGOGNE 1	10
CAEN	7	CAEN 1	7
CHAMPAGNE - ARDENNES	20	ARDENNES 1	20
CHARTRES-ORLEANS	27	ORLEANS 1	14
		ORLEANS 2	13
CHERBOURG	9	CHERBOURG 1	9
GAP	16	GAP 1	16
GIRONDE	36	GIRONDE 1	18
		GIRONDE 2	18
GRENOBLE	28	GRENOBLE 1	14
		GRENOBLE 2	14
HAUTE NORMANDIE	29	HTE NORMANDIE 1	15
		HTE NORMANDIE 2	14
ILE DE France	65	IDF 1	17
		IDF 2	16
		IDF3	16
		IDF 3	16
LANGUEDOC	19	LANGUEDOC 1	19
LIMOUSIN - CHARENTES	5	CHARENTES 1	5
LOIRE	5	LOIRE 1	5
MARSEILLE	32	MARSEILLE 1	16
		MARSEILLE 2	16
MONTLUCON	8	MONTLUCON 1	8
MULHOUSE	7	MULHOUSE 1	7
NANCY	13	NANCY 1	13
NANTES	48	NANTES 1	16
		NANTES 2	16
		NANTES 3	16
PARIS VOL MOTEUR	16	PARIS VM 1	16
PAYS DE SAVOIE	13	SAVOIE 1	13
PERPIGNAN	3	PERPIGNAN 1	3
POITIERS	12	POITIERS 1	12
STRASBOURG	10	STRASBOURG 1	10
TOULOUSE	53	TOULOUSE 1	18
		TOULOUSE 2	18
		TOULOUSE 3	17
TOURS - BLOIS	42	TOURS 1	14
		TOURS 2	14
		TOURS 3	14
VALENCE	37	VALENCE 1	19
		VALENCE 2	18
VIENNE	9	VIENNE 1	9